

REGLEMENT VOIE SACREE 11 NOVEMBRE 2010

Article 1 : Le 31^{ème} Grand Prix de Marche de la Voie Sacrée, est organisé par le Comité de la Voie Sacrée de la Liberté avec l'ASM BAR LE DUC, le 11 Novembre 2010.

Article 2 : Les Marcheurs auront à parcourir une distance de **57,200 Km** entre BAR-LE-DUC & VERDUN, en empruntant la «Voie Sacrée» le 11 Novembre 2010. Une épreuve réservée aux autres marcheurs non licenciés & débutants prendra le départ au même endroit à la même heure, (ainsi que le championnat de Lorraine des 20 Km), sur une distance de 21,900 Km. **Attention:** Crochet à Issoncourt soit + 400m). Arrivée à la sortie d'Erize-la-Grande + 500m pour le 20 Km, à Erize-la-Petite pour le 21,900 Km & à VERDUN Cour de l'Hôtel des Sociétés à partir de 14h15 pour le 57,200 Km. Le départ de **Bar-le-Duc** fixé à 9h00 Rond-Point de Marbeumont (dossards salle du Château Varin-Bernier). Arrivée Verdun de **14h00 à 16h15**. **Arrivée à Erize à partir de 10h40.**

Article 3 : Les concurrents seront arrêtés à la barrière SNCF de Verdun à partir 15h30 & en allant au devant des attardés, ceux-ci étant classés en fonction des kilomètres accomplis et du temps mis. . **Arrivée à la barrière à 15h45 dernier délai, sinon arrêtés & classés à l'endroit ou le juge, désigné, les arrêtera sur la route.**

Article 4 : Les athlètes apporteront leur **ravitaillement personnel qu'ils pourront consommer à leur guise à partir de Naives Km 5**, les ravitailleurs seront garés obligatoirement sur le parking. Ensuite le ravitaillement sera autorisé à chaque fois que le concurrent le voudra avec comme obligation d'avoir le véhicule ravitailleur garé **en dehors** de la chaussée, **parkings naturels ou ouverts**. Ces ravitailleurs devront partir 10 minutes avant les Marcheurs pour les attendre au premier point de ravitaillement et **seulement là**.

Article 5 : Chaque marcheur devra être **suivi** par son véhicule d'accompagnement dès l'accès sur la R.N 3, alors que la progression sera effectuée bond par bond auparavant. **Il est bien sur interdit de rouler à côté du marcheur** pour quelque raison que cela soit **sous peine d'exclusion immédiate**. **Les véhicules seront assurés par leurs propriétaires. (pas d'accompagnateur à pied, la bicyclette est admise à la place de la voiture si le marcheur ne dispose pas de voiture, bicyclette derrière le Marcheur, comme pour la voiture !)**

Article 6 : Les Marcheurs devront se conformer au code de la route et tenir leur **droite** en permanence. Il est interdit notamment de couper les virages et d'utiliser les trottoirs.

Article 7 : Le dossard sera porté en entier et épinglé sur la poitrine en permanence ; en cas de changement de maillot, **le marcheur devra être arrêté** tant que son dossard ne sera pas remis sur le maillot & que celui-ci ne sera pas revêtu.

Article 8 : Le droit d'engagement est fixé à **6,00 Euros** à payer à l'inscription par courrier uniquement. **Chèque à l'ordre du Comité de la Voie Sacrée.**

Article 9 : Le Jury de l'épreuve sera présenté aux concurrents sur la ligne de départ. (facultatif)

Règlement (suite) et Infos diverses

Article 10 : Aucun participant ne pourra prétendre à des frais de déplacement et les frais engagés sur le parcours seront réglés directement par l'athlète.

Article 11 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne la perte, le vol ou la détérioration d'objets avant, pendant ou après l'épreuve.

Article 12 : Toute réclamation devra être faite au Juge-Chef au moment de l'incident sur lequel elle porte ou au maximum 30' après l'arrivée. Elle sera faite par écrit, accompagnée de **100 €uros** dont **50** seront remboursés si la réclamation est acceptée par le Juge-Chef.

Article 13 : Pour participer au classement par équipes, les marcheurs **devront avoir renouvelé leur licence au plus tard la veille de l'épreuve & porter les couleurs de leur club. (Règlement.F.F.A)**

Article 14 : Tout cas non prévu par le présent règlement ou les règlements généraux de la F.F.A, sera tranché par le Juge-Chef et le directeur de l'épreuve.

**Maurice MICHELET
Président du CVSL
&
William PFISTER
Président ASMB**

***RENDRE DOSSARDS ET PANNEAUX JAUNES
DES L'ARRIVEE à LA TABLE DE POINTAGE.
MERCİ D'AVANCE.***